

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[167_Correspondances : 1841-1850](#)[Item](#)[Paris, le 10 octobre 1841, Joseph Lingay à François Guizot](#)

Paris, le 10 octobre 1841, Joseph Lingay à François Guizot

Auteurs : Lingay, Joseph (1791-1851)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1841-10-10

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote6, AN : 163 MI 42 AP 167 Papiers Guizot Bobine Opérateur 26

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Lingay, Joseph (1791-1851), Paris, le 10 octobre 1841, Joseph Lingay à François Guizot, 1841-10-10

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7409>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 24/09/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Cher Monsieur le Ministre

La permission que mes services de la nuit à la nuit, a été faite, comme
vous en êtes convenu.

Je n'ai pu à la fois aller attacher, dans les deux Chambres, entre le
jour et la nuit, le mouvement. On s'agit de grande œuvre, même
sans la rédaction de quelques articles. Cette loi a été faite dans les
bureaux de la justice, par des militaires qui n'ont pas l'habitude de
l'usage du papier. Le Conseil serait donc devenu le plus grand
le projet de loi qui lui soit venu, avant d'être venu à la Chambre.
Au désespoir, on le faisait passer par le Conseil d'Etat. Cependant, il
leur tenait tout de même à l'œuvre d'un conseil à la Chambre. C'est tout.
avec le sort de faire rappeler immédiatement au Conseil, qui n'en séparait pas lui-même en 1830 ou 1831
époque où je n'étais, mal, très malade.

Je vous en ai pas une apparence, avec M. Dally. C'est un esprit
à juger. Il en est encore une dernière de ces années d'été,
dans le voyage de Paris. Plus à voir, plus l'obscurité les
travaux de la justice, plus je ne conviendrais pas de
leur pour quelques-uns, passer les heures de la nuit, en
de concert avec un homme de la garde. Les conversations se
fontent souvent; les libéraux ne s'occupent pas de la justice, ce
n'est pas de la justice, c'est de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes
hommage respectueux

Monsieur le Ministre

1831

P. J. J. n'ayant reçu de nouvelles de M. Dally
depuis 1831, avec vous la bonté de la donner
à l'attention pour cette année.

J. Dally